



A qui de droit

Lausanne, le 19.12.02

cc: <http://www.appel-au-peuple.org> – <http://www.c9c.net/appel-au-peuple>

APPEL AU PEUPLE DANS LA PRESSE ROMANDE DU 18.12.02

Mesdames et Messieurs,

A notre connaissance, nous venons d' être cités par 11 quotidiens différents. Nous remercions les journalistes pour leur travail.

*Nous précisons encore qu' à ce jour, nous ne sommes l'objet que d'une seule plainte de la part d'un « Juge », plainte enfin décrochée après 2 années de dur labeur. L'auteur de cette plainte est le « Juge » d'instruction du Bas-Valais **Jean-Pascal Jaquemet**.*

*Pour quelle raison est-il le seul juge à être sorti du bois ? Nous avons dénoncé le juge fédéral **Roland Max Schneider** comme escroc et corrompu, ainsi que le Président du Tribunal fédéral actuel, **Heinz Aemisegger** comme menteur, par écrit et de vive voix, devant les parlementaires fédéraux. Quelle est la différence entre Jaquemet et les « Juges » fédéraux Schneider et Aemisegger ?*

Il y a de bonnes raisons pour présumer que ces derniers sont plus rusés que Jaquemet. Ils ont compris qu'il est difficile de dénoncer la vérité. Jaquemet est tombé dans l'embuscade. Lors du procès à venir, nous aurons l'opportunité de dénoncer sa corruption passive. Le journaliste de « La Côte » l'a bien compris : il sait que nous réussirons à faire triompher la vérité parce que nous fuyons les petit jeux de l'appareil judiciaire.

*La « Juge » d'instruction cantonale vaudoise **Françoise Dessaux** a déclaré à l'ATS que l'entretien avec notre Président avait duré seulement quelques minutes. En effet, celui-ci refuse d' être interrogé par une « Juge » qui est juge et partie simultanément. L'idée que nos révélations pourraient être justes l'a probablement effleurée. Elle peut consulter notre site Internet comme toute autre personne. Cependant, dès le début de la toute première plainte pénale de la part d'un homme de loi, « Maître Magouille », Françoise Dessaux n'a cessé*

**APPELL AL PIEVEL
APPELLO AL POPOLO
APPEL AU PEUPLE
AUFRUF ANS VOLK**

CCP 17-791540-8
CCP 17-655794-4
Case postale 24
CH-1001 Lausanne
Mobile: 078 – 641 99 96
Tél.: 021 – 329 02 33
Fax : 021 329 02 34

Internet : appel-au-peuple.org

d'instruire en sens unique, à notre charge. Par contre, elle a rejeté toutes les plaintes bien fondées déposées par nos adhérents !

Cette « Juge » est ainsi entrée dans l'histoire. En ordonnant aux providers suisses d'Internet de bloquer l'accès à notre site, par son courrier du 11.12.02, elle ajoute une première à son palmarès: pour la première fois, un magistrat suisse a essayé massivement de porter atteinte à la liberté d'expression d'Internet. Pour sûr, son coup a bien raté, et elle s'est ridiculisée face aux Internauts du monde entier. La plupart des providers ont ignoré son ordonnance obsolète, et même les utilisateurs coupés par leurs providers continuent à accéder à notre site grâce aux miroirs installés autour du globe.

« J'ai décidé de faire comprendre à M. Ulrich qu'il convient d'arrêter maintenant » a claironné Françoise Dessaux. Visiblement, elle n'a toujours pas saisi comment nous fonctionnons. Nous ne nous laisserons jamais museler pour nous empêcher de dévoiler la vérité. La mesure pour « séquestrer » un ordinateur fait sourire. Cette démarche ne dérange en rien notre travail enregistré et mémorisé, et notre pays nous offre encore des millions d'ordinateurs disponibles pour nous permettre de continuer notre travail informatique. Contrairement aux magistrats que nous dénonçons, nous prônons la transparence : par conséquent, nous n'avons rien à cacher !

Nous nous réjouissons de constater que les magistrats incompetents et/ou corrompus soient enfin contraints de bouger un petit peu. Ce sont eux-mêmes qui se retrouvent gênés par un problème avec nous et non pas l'inverse.

Veillez croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les plus cordiaux

Gerhard ULRICH, Président

Liliane ANTILLE, Secrétaire